



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL.

REUNION DU 28 MARS 2019

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Nous installons ce jour le CHSCT ministériel à l'issue d'élections professionnelles marquées par un taux de participation historique et une confiance renouvelée de nos collègues à ALLIANCE POLICE NATIONALE, ALLIANCE SNAPATSI, SAPACMI, SYNERGIE OFFICIERS et au SICP. Une confiance que nous ne décevrons pas.

Nous nous permettrons de rentrer immédiatement dans le vif du sujet Monsieur le Président, le seul qui doit nous intéresser aujourd'hui, NOS COLLEGUES, VOS AGENTS, leurs conditions de travail, leur santé physique et mentale. Nous l'avons encore rappelé le 19 mars dernier en CHSCT de réseau DGPN : 6725 blessés en mission entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2019, 23330 depuis le 1^{er} janvier 2015 ; 186 suicides depuis le 1^{er} janvier 2015, 20 depuis le début de l'année. Avec en fond de décor, plus de quatre années de terrorisme, de violences de droit commun, de conflits sociaux. Et désormais près de 5 mois de maintien de l'ordre ininterrompus pour contenir des violences et

des destructions inadmissibles chaque samedi. Délinquants de droit commun, pseudo-boxeur, terroristes, anarchistes et autres black blocks, quels que soient leurs noms ou motivations, leur but est désormais connu : blesser délibérément des policiers et des gendarmes, attenter volontairement à leur vie.

Sursollicitation opérationnelle, épuisement professionnel, blessures en mission, troubles psychosociaux, suicides et tentatives de suicide ! Pour utiliser un jargon médical, **la police nationale est en situation d'urgence absolue !**

La communauté de travail Police doit être prise en charge dans les meilleurs délais par son ministère, au risque de se retrouver rapidement, à défaut d'une véritable prise de conscience, **en situation d'urgence dépassée.**

Le travail est généralement reconnu comme étant un facteur de stabilité et de cohésion. Mais aujourd'hui, cette communauté de travail dysfonctionne tellement en termes d'organisation et de conditions de travail, de management, que sa fonction protectrice vis-à-vis des agents ne joue plus. Pire, elle agit désormais à leur égard comme un catalyseur de risques psychosociaux et désagrège le collectif de travail lui-même. Et au passage, cette dégradation fait parfois basculer la sphère personnelle et familiale du policier.

Peu de policiers se disent aujourd'hui satisfaits des méthodes de travail qui leur sont imposées, de la manière dont on leur demande de travailler, ni des moyens qui leur sont alloués pour exécuter pleinement leurs missions.

L'institution police nationale a semble-t-il beaucoup de mal à développer une vraie culture de la prévention primaire tant elle est habituée à travailler dans l'urgence et l'immédiateté, à faire avec ce qu'elle a, même quand tous sont

conscients que cela s'avèrera insuffisant pour bien faire ! encore plus lorsqu'il s'agit du bien-être de ses agents. C'est pourquoi nous avons basculé d'un malaise général de la police nationale vers un mal-être des policiers.

Ajoutons à cela une action sociale parfaitement inadaptée au métier de policier, notamment en matière de restauration, de logement. Un autre sujet qui devra également être évoqué rapidement.

Une qualité de vie au travail, voilà ce à quoi nous aspirons pour nos collègues, pour vos agents. Un enjeu essentiel pour parvenir à l'indispensable équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au présent procès-verbal.